

Nancy, le 01 JUL. 2026

Mesdames et Messieurs les
Maires de Meurthe-et-Moselle

Dossier suivi par Ronald COSTALONGA
Direction de l'Education / Service Education Populaire et Sports
Tel : 03 83 94 58 53
Courriel : eps@departement54.fr
www.meurthe-et-moselle.fr

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Depuis l'année scolaire 2019-2020, le Département, la Caisse d'allocations familiales et l'Etat, rejoints par la Mutualité sociale agricole, mettent en œuvre un dispositif commun afin de favoriser l'accès des jeunes aux loisirs.

Ce dispositif s'adresse aux enfants et aux jeunes de 6 à 16 ans, domiciliés en Meurthe-et-Moselle, dont les familles ont un quotient familial (QF) réévalué et inférieur ou égal à **750 €** à compter de la saison 2026 – 2027.

Trois montants d'aide annuelle ont été définis et augmentés en fonction des ressources des familles :

- Une aide de **110 €** pour les QF de moins de 551 €
- Une aide de **80 €** pour les QF de 551 € à 650 €
- Une aide de **60 €** pour les QF de 651 € à 750 €.

Les familles de plus de 23 000 jeunes recevront à leur domicile durant l'été un courrier de notification de droit indiquant le montant d'aide et l'(es) enfant(s) bénéficiaire(s). Dès réception de ce courrier et jusqu'au 28 février 2027, les familles pourront inscrire leurs enfants à l'activité de leur choix en le remettant à l'organisme concerné pour une remise immédiate. Les organismes doivent naturellement être partenaires du dispositif.

Parallèlement, nous informons près de 2 000 associations sportives, culturelles et de loisirs du département pour qu'elles participent au dispositif et constituent ainsi une offre d'activités riche et diversifiée dans l'ensemble des territoires de Meurthe-et-Moselle.

Le dispositif Pass Jeunes 54 est valable pour toute activité régulière sportive, culturelle et de loisirs, à condition qu'elle soit encadrée et qu'elle se déroule hors temps scolaire sur une durée minimale de trois mois (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers).

Nous vous prions de trouver ci-joint un kit de communication que nous vous adressons également par voie électronique.

Nous vous invitons vivement à participer à ce dispositif exceptionnel par son ampleur afin de permettre aux jeunes les plus éloignés de la vie sociale et culturelle de s'épanouir dans l'activité de leur choix et d'accroître l'offre d'activités dans l'ensemble des territoires du département. En outre, ce dispositif vise également le renforcement du tissu associatif par l'accueil de nouveaux publics dans une logique de mixité sociale. Ainsi, vous pouvez conforter localement cette opération par une aide financière complémentaires aux jeunes concernés et par votre contribution à sa promotion et à la mobilisation des associations de votre territoire.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : passjeunes54@caf54.caf.fr

Comptant sur votre mobilisation, nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Chaynesse KHIROUNI
Présidente du Département



Jacky ZANARDO
Vice-président délégué à
la Jeunesse, à l'Education
et à l'Education populaire



Lionel ADAM
Conseiller délégué à la
Jeunesse et à l'Education
populaire

